



Ambassade de France au Liban

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Discours de M. Emmanuel BONNE, Ambassadeur de France au Liban,
à l'occasion de la remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur
à M. Samir ABILLAMA**

Beyrouth, le 14 mars 2016

Messieurs les ministres,
Monseigneur,
Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,
Messieurs les officiers,
Amir, Maître, cher Samir Abillama,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui dans ce lieu important de notre histoire commune, pour rendre hommage à une grande figure de la société libanaise, dont le parcours illustre certainement les affinités qu'il y a entre nous, Français et Libanais, incarne les valeurs qui unissent nos deux pays mais aussi, surtout, présente toutes les qualités de culture, de liberté et d'ouverture qui sont celles du Liban.

Comme chacun sait, vous êtes, Samir Abillama, issu de ce que l'on appelle ici une grande famille, qui a joué un rôle crucial dans la formation du Liban moderne. Dès 1711, l'Emir Haydar Chéhab récompensait la bravoure des *Moqqadam* Abillama à la bataille d'Ayn Dara en les établissant au premier rang des familles du Mont-Liban. En 1842, à la chute de Bachir II, quand la montagne a été partagée entre deux Kaymakans, c'est ainsi à l'émir Haïdar Abillama qu'il est revenu d'administrer le nord maronite. Les émirs Abillama n'ont depuis lors plus cessé de jouer leur rôle dans la vie publique de ce pays.

Retrouvez toute l'actualité de l'Ambassade sur son site internet : www.ambafrance-lb.org
sur Twitter : [@AmbaFranceLiban](https://twitter.com/AmbaFranceLiban) et sur Facebook : www.facebook.com/lafranceauliban

Vous appartenez ainsi, Maître, à l'histoire du Liban mais aussi à cette grande tradition, à laquelle nous sommes attachés, qui lie la France aux Maronites au terme d'une histoire multiséculaire et jamais interrompue en dépit des multiples détours de la politique, de la diplomatie et de la culture. Et c'est l'honneur de la France d'avoir des amis tels que vous et de leur être fidèle. Non pas seulement parce que l'histoire nous y oblige mais aussi parce que la France s'engage pour un Liban souverain, qui est celui des libertés et de la diversité, qui n'existerait pas sans des hommes tels que vous, qui sont des patriotes de ce Liban, les patriotes qui servent ce pays.

A l'heure où vous achevez un mandat de trois années à la présidence de la Ligue maronite, je suis heureux que cette cérémonie me permette non seulement de vous apporter l'hommage de la République mais aussi de revenir sur l'exceptionnel engagement professionnel et citoyen qui est le vôtre et justifie que je vous remette ce soir les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur. C'est important Amir, car il y a dans votre vie un dévouement dont la valeur est d'autant plus grande que nous vivons aujourd'hui une époque sombre de crises, de violences et de déchirements. Cet engagement, c'est celui que vous avez toujours maintenu pour défendre l'Etat de droit, les libertés publiques, le dialogue et la conciliation qui permettent de régler les conflits en juriste que vous êtes, et de faire vivre ensemble les hommes en dépit de leurs différences.

Vous l'avez démontré dès votre inscription au barreau de Beyrouth après de brillantes études à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph. En 1967, le procès Hussein Oueyni, qui semble-t-il a fait grand bruit à l'époque, vous a d'emblée posé comme l'un des grands avocats, rhéteurs et orateurs de sa génération. Et c'est votre talent, les nombreuses sollicitations qu'il vous a amenées, qui vous a permis de compter bientôt 3000 audiences dans tous les secteurs du droit.

Au sortir de la guerre, en 1991, vous avez été élu bâtonnier de l'Ordre des avocats de Beyrouth à l'unanimité. Vous êtes alors devenu le plus jeune avocat jamais élu à ce poste prestigieux et avez entrepris de mobiliser vos pairs pour reconstruire la justice, rétablir le droit et affermir les libertés qui avaient tant souffert au cours des quinze années précédentes. C'est sous votre impulsion que l'Ordre s'est rassemblé autour de son projet pour ce que vous appeliez alors une « démocratie d'entente ». Vous vous êtes aussi préoccupé de l'histoire et avez veillé à rapprocher les barreaux de Beyrouth et de Tripoli, séparés depuis l'origine par une politique à laquelle les Français – je suis obligé de l'admettre - ne sont pas étrangers. Et vous avez aussi œuvré pour le présent en facilitant le dialogue et la coordination avec la magistrature en vue de rénover le système juridique et judiciaire libanais.

Pionnier des procédures d'arbitrage au Liban, vous y avez par ailleurs favorisé le développement de modes de résolution des litiges adaptés aux contraintes des échanges internationaux. Dans l'affaire de l'aéroport de Beyrouth, vous êtes notamment parvenu à obtenir en 2002 – et c'est l'un de vos grands titres de gloire – un compromis favorable aux intérêts de l'Etat libanais. A l'origine du centre libanais d'arbitrage, vous avez ensuite rejoint le Conseil supérieur de l'arbitrage où vous siégez encore aujourd'hui.

Retrouvez toute l'actualité de l'Ambassade sur son site internet : www.ambafrance-lb.org
sur Twitter : [@AmbaFranceLiban](https://twitter.com/AmbaFranceLiban) et sur Facebook : www.facebook.com/lafranceauliban

Dans le même temps, vous vous êtes engagé au sein de l'Union internationale des avocats et de l'Association des avocats arabes dont vous avez un temps présidé la section consacrée aux droits de l'Homme. Vaste sujet. Grande ambition qui vous a valu d'être décoré de l'Ordre du mérite des avocats de Beyrouth. Et c'est votre œuvre pour le droit et les libertés mais aussi votre œuvre pour le Liban pluriel et libre que le président de la République française, M. François Mitterrand, a voulu récompenser lorsqu'il vous a fait chevalier de l'Ordre national du Mérite en 1993. A cette occasion, Charles Hérou a d'ailleurs écrit dans l'Orient-Le Jour : « la décoration qui a été décernée au Bâtonnier Abillama est une décoration pour la coexistence nationale dont les avocats ont donné la preuve durant leur longue histoire ».

Cet engagement, cette vie que vous avez consacrée au droit et à la justice, vous avez voulu, Maître, qu'elle soit d'abord utile à vos semblables, à vos concitoyens, à la jeunesse. Attentif aux questions de la culture et de l'éducation, vous avez souhaité que vos actions contribuent au bien public. En marge de vos activités professionnelles, vous avez mené une carrière d'enseignant au sein des facultés de droit de l'Université Saint-Joseph et de l'Université du Saint-Esprit. Ce faisant, vous avez repris à votre compte l'héritage prestigieux du droit français au Liban et au Proche-Orient. Vous avez contribué à maintenir et à faire vivre cette belle tradition du droit romain-germanique qui est partie intégrante de ce que nous avons en commun, de nos valeurs et de notre manière de penser le droit, donc la régulation des rapports sociaux et la solution des conflits. Vous avez surtout transmis votre savoir et assuré l'avenir d'un bien précieux – le droit, la règle, le respect de la chose jugée – pour l'avenir du Liban.

Cet engagement qui est le vôtre vient de loin car, au confluent des idées et de la politique, vous aviez déjà participé en 1972 à la création d'un rassemblement dit – modestement – de la « jeunesse cultivée » ! Sans prétention bien sûr mais avec l'ambition de réunir le meilleur de la jeunesse parmi les avocats, les journalistes, les ingénieurs, les universitaires qui voulaient s'impliquer dans la vie publique. Et comme vous vantiez alors l'engagement et le courage contre la modération, peut-être pas, mais en tout cas la tiédeur, les autorités de l'époque décidèrent d'interdire votre rassemblement au prétexte de sa radicalité. Vous n'avez pas pour autant renoncé et vous avez pris la plume pour écrire dans la presse un manifeste aux accents prophétiques : « nous avons suivi le flambeau du droit et à sa lumière ils marcheront ». 44 ans après Maître, je pose la question : le flambeau brûle-t-il toujours ? Qu'en est-il de la lumière du droit ? Pour quelle société, quelle justice, quelle égalité, quelle citoyenneté ?

La réponse à ces questions n'est pas simple. Pas forcément satisfaisante non plus dans le Liban d'aujourd'hui en crise, confronté à de multiples tensions dans la région et chez lui. Mais vous êtes, Maître, fidèle à vos idéaux de jeunesse. Vous le montrez au Conseil économique et social où vous incarnez une société civile attachée à la pluralité confessionnelle, aussi bien qu'à l'unité nationale du Liban. Vous le montrez aussi à la présidence de la Ligue maronite où vous proclamez votre attachement aux valeurs du respect mutuel, de la démocratie, de la tolérance et de la charité, fidèle en tout cela aux règles ancestrales de l'hospitalité et de la générosité de ce Liban que nous aimons si fort.

Retrouvez toute l'actualité de l'Ambassade sur son site internet : www.ambafrance-lb.org
sur Twitter : [@AmbaFranceLiban](https://twitter.com/AmbaFranceLiban) et sur Facebook : www.facebook.com/lafranceauliban

Tout cela donne à votre vie Maître, à votre œuvre, le caractère puissant de l'exemplarité. Celle d'un homme de droit et de convictions qui a su trouver dans ses valeurs des raisons d'agir et en a tiré toutes les conséquences. Engagement hautement estimable car, comme le dit Robert Badinter, lui aussi grand avocat, « talent, culture, connaissance du droit, tout cela est utile à l'avocat. Mais sans le courage, au moment décisif, il n'y a plus que des mots, des phrases ». Et vous êtes, cher Maître, un homme courageux.

C'est pour toutes ces raisons, Samir Abillama, que je suis fier ce soir de procéder à présent à la remise de vos insignes.

Samir Abillama, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'Honneur./.